

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 21 mars 2016 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es) :

Messieurs Bernard Rousselle et Laurent Patenaude, conseillers ainsi que madame France Quintin Blum, conseillère, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Mercier.

Sont aussi présents : la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Michèle Bertrand, le directeur incendie, monsieur Noël Dupasquier ainsi que deux (2) citoyens.

Messieurs Yves Barrette et Alexandre Provost, conseillers et madame Catherine Cardinal, conseillère sont absents.

1. Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier.

16-03-91

2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016
4. Rapports des comités
5. Période de questions
6. Présentation des comptes et engagements de crédits (*installation septique dossier no. 2015-15 : 7 473,38 \$, subvention pour les toilettes à faible débit : 100 \$, mise à jour de la tarification-Pitney Works : 98,29 \$ et renouvellement des radios-Industrie Canada : 816 \$*)
7. Affaires nouvelles
 - *Adoption du Règlement 16-295 pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 10*
 - *Adoption du Règlement 16-296 pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 19*
 - *Demande d'appui aux municipalités – Syndicat des producteurs acéricoles de Saint-Hyacinthe*
 - *Fondation Polyvalente Marcel-Landry – Collation des Grades 2016*
 - *Fondation Polyvalente Marcel-Landry – Vins et fromages*
 - *Publication du sondage concernant l'alimentation saine sur le site Internet*
 - *Autorisation de signature de l'entente pour le service de premiers répondants niveau 1*
 - *Acceptation définitive de la Phase I du projet du Domaine de la Chute*
 - *Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage no. 06-171*
 - *Adoption du premier projet de règlement 16-298 modifiant le Règlement de zonage no. 06-171*
 - *Offre de services de monsieur Jean-Claude Prud'Homme pour l'entretien des terrains de loisirs pour l'année 2016*
8. Divers
9. Deuxième période de questions
10. Clôture de l'assemblée
11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en gardant le point Divers ouvert.

16-03-92

3. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame France Quintin Blum, appuyée par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 7 mars 2016 tel que rédigé.

4. **Rapports des comités**

Association des loisirs de Saint-Alexandre

Monsieur Luc Mercier, maire remercie madame Odile Gauvin, coordonnatrice des loisirs ainsi que mesdames Catherine Cardinal et France Quintin Blum, conseillères pour leur implication lors de la soirée des bénévoles.

Politique familiale

Madame France Quintin Blum mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 15 mars dernier concernant les soins de proximité, et qu'il y a peu de possibilité d'acceptation pour le moment puisque le budget ne le permet pas. Le dossier reste cependant à l'étude pour une clinique de vaccination pour les poupons. Une nouvelle étude suivra en septembre prochain. Elle mentionne aussi de contacter le journaliste intéressé à ce projet.

Service de sécurité incendie

Monsieur Noël Dupasquier, directeur du SSI mentionne qu'à la réunion des directeurs SSI à la MRC du Haut-Richelieu qui a eu lieu le 16 mars dernier, il a été soulevé le fait que l'on doit recalculer les distances et les temps de réponses qui serviront à préparer des plans d'intervention pour des risques très élevés afin de les intégrer aux ententes. Il a aussi été soulevé les problématiques de comment le SSI devraient intervenir sur les sentiers de motoneige lors d'un accident.

Monsieur Laporte, le directeur de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu désire rediscuter des ententes et soumettre celle pour les matières dangereuses.

16-03-93

Nomination d'un lieutenant

Il est proposé par madame France Quintin Blum, appuyée par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu de nommer monsieur Guillaume Abelfo, officier en tant que lieutenant, qu'il soit rémunéré selon la politique de salaire en vigueur et qu'il doit s'engager à suivre sa formation d'officier.

5. **Période de questions**

Questions adressées au Conseil :

Monsieur Martin Galipeau :

- *Quel est le nombre de joueurs à Saint-Alexandre qui jouent à l'aréna de Marieville?
J'accepte d'en faire la demande à l'Association du Hockey mineur.*

16-03-94

6. **Présentation des comptes et engagement de crédits**

Il est proposé par madame France Quintin Blum, appuyée par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu d'accepter les comptes à payer tels que présentés et de payer les factures suivantes : subvention pour toilettes à faible débit au montant de 100 \$, la mise à jour de la tarification – Pitney Works au montant de 98,29 \$ et le renouvellement de la licence radio – Industrie Canada au montant de 816 \$ pour un montant total de 1 014,29 \$.

16-03-95

Mise aux normes de l'installation septique dossier no. 2015-15

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu de payer la facture de mise aux normes de l'installation septique du dossier numéro 2015-15 au montant total de 7 473,38 \$, payé à même le Règlement d'emprunt no. 15-284.

7. **Affaires nouvelles**

16-03-96

Adoption du Règlement 16-295 pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 10

CONSIDÉRANT l'exécution des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 10;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur

Bernard Rousselle et unanimement résolu que le règlement no. 16-295 intitulé « RÈGLEMENT POUR ÉTABLIR LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE DU SUD, BRANCHE 10 » soit adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1. Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 10 au montant de 49 591,76 \$ auprès des propriétaires concernés selon l'annexe A inclus au présent règlement.

ARTICLE 3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

16-03-97

Adoption du Règlement 16-296 pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 19

CONSIDÉRANT l'exécution des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 19;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu que le règlement no. 16-296 intitulé « RÈGLEMENT POUR ÉTABLIR LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE DU SUD, BRANCHE 19 » soit adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1. Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 19 au montant de 10 022,67 \$ auprès des propriétaires concernés selon l'annexe A inclus au présent règlement.

ARTICLE 3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

16-03-98

Demande d'appui aux municipalités – Syndicat des producteurs acéricoles de Saint-Hyacinthe pour le maintien des outils de mise en marché dont le contingentement de la production acéricoles au Québec

CONSIDÉRANT QU'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 millions de livre et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT QUE la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

CONSIDÉRANT QUE les acériculteurs investissent annuellement environ 5 millions en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

CONSIDÉRANT QUE la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 millions \$ (production : 278 millions \$, transformation : 189 millions \$ et exploitations de type touristique : 144 millions \$);

CONSIDÉRANT QUE pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 millions \$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 millions \$ en parafiscalité pour un total de 104,5 millions \$;

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec :

CONSIDÉRANT QUE le rapport de Florent Gagné intitulé « *Pour une industrie acéricole forte et compétitive* » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « *a produit de grandes choses* » et que selon l'auteur, « *il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire* »;

CONSIDÉRANT QUE certaines recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à deux (2) reprises, soit en 2000 et en 2003;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu :

QUE pour toutes ces raisons, nous demandons au Gouvernement du Québec de mettre de côté le rapport de Florent Gagné intitulé « *Pour une industrie acéricole forte et compétitive* » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

16-03-99

Polyvalente Marcel-Landry – Collation des Grades 2016

Il est proposé par madame France Quintin Blum, appuyée par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu de contribuer à la Collation des Grades 2016 de la Fondation de la Polyvalente Marcel-Landry pour un montant de 250,00 \$.

16-03-100

Fondation Polyvalente Marcel-Landry – Vins et fromages

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu de réserver une table de huit (8) personnes pour l'évènement Vins et fromages de la Fondation Polyvalente Marcel-Landry au montant de 480,00 \$.qui aura lieu le 15 avril prochain.

16-03-101

Publication du sondage concernant l'alimentation saine sur le site Internet

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'imprimer et de publier le sondage sur l'alimentation saine du Centre d'entraide régionale d'Henryville sur le site Internet et en format papier à tous les citoyens par la poste.

16-03-102

Protocole d'entente – Service de premiers répondants – Niveau 1 et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux, les parties de l'entente ont décidé conjointement de l'intégration du Service de premiers répondants au réseau préhospitaliers de la région de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confie à son service des incendies la responsabilité d'assurer le service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu :

D'accepter le protocole d'entente pour le Service de premiers répondants – Niveau 1 avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre;

QUE le maire, Luc Mercier et la directrice générale, Michèle Bertrand soient signataires de l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre.

16-03-103

Acceptation définitive de la phase I – Domaine de la Chute

CONSIDÉRANT QUE la Phase I comporte toujours des déficiences mais qu'il est opportun de procéder à l'acceptation définitive des travaux afin d'exécuter le pavage en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté la réception provisoire de la Phase II – Domaine de la Chute;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente, l'Entrepreneur fourni à la Municipalité, une garantie d'exécution pour une période d'un an suivant la réception provisoire et que cette clause s'applique pour la Phase II;

CONSIDÉRANT l'engagement du Groupe BCH Développement et de Construction Beaudin & Courville 2010 Inc à l'effet que les travaux de la liste de déficiences no 2 Phase I sont couverts par la garantie d'exécution et exécutés durant la période provisoire de la Phase II et avant le pavage de la Phase I du projet;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs observations ont été portés à l'attention du conseil suivant une dernière inspection des représentants de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Bernard Rousselle, et unanimement résolu de procéder à l'acceptation définitive de la Phase I – Domaine de la Chute aux conditions suivantes :

QUE le Groupe BCH Développement et de Construction Beaudin & Courville 2010 Inc s'engagent à exécuter les travaux correctifs de la liste de déficiences no 2 Phase I avant la fin du mois de mai 2016 afin que le Conseil puisse procéder au pavage de la Phase I du Domaine de la Chute;

QUE les observations énumérées ci-dessous identifiées en tant que déficiences soient ajoutées comme travaux à exécuter pour la Phase I;

QUE les observations énumérées ci-dessous soient couvertes par la garantie d'exécution de la Phase II;

- 1- Observation : Chaînage ± 1+160, le puisard côté ouest possède un niveau d'eau élevé, soit plus de 200 mm d'eau par rapport au radier de la conduite de sortie? Celui du côté est, possède un niveau d'eau de plus de 100 mm d'eau par rapport au radier de la conduite, accumulation importante de de pierre dans le puisard, la trappe en fonte est installé sur l'entrée et non sur la sortie ? En considérant le niveau d'eau dans le regard RP-1-17 (± 30 mm), il semble y avoir un problème de pente ou d'écoulement dans les conduites de raccordement des puisards ? De plus, ces structures ne semblent pas posséder de cadre guideur ?
- 2- Observation : Chaînage ± 1+270, la boîte de vanne est croche et semble endommagée ?
- 3- Observation : Regard RP-1-34, la plaque de réduction de débit n'est pas présente ?
- 4- Observation : À l'intersection de la rue de la Chute et Boulais, le plan final ne démontre pas correctement la position des vannes d'aqueduc et de la conduite?
- 5- Observation : Le niveau des regards RP-2-24 et RD 2-25 crée une bosse dans le profil de la rue. Est-ce qu'il y a un manque de pierre de chaque côté des regards ou est-ce que le niveau des regards est trop haut ?
- 6- Observation : Chaînage ± 2+255, les boîtes de vanne semblent être croches. A être vérifié, afin de s'assurer que les vannes sont opérationnelles ?

QUE le Groupe BCH Développement et de Construction Beaudin & Courville 2010 inc. s'engagent également à exécuter ces travaux correctifs avant la fin du mois de mai 2016;

16-03-104

Transfert de propriété – achat des rues de la Chute et Boulais

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'acquérir les rues de la Chute et Boulais identifiées par les lots 5 171 801, 5 171 794, 5 171 773 et 5 171 802 (terrain vacant), propriété de l'entreprise 3092-3114 Québec inc. au coût de 1,00 \$, d'autoriser le maire, Luc Mercier et la directrice générale, madame Michèle Bertrand comme signataires du contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre et que le notaire Me Martin Gagnon soit mandaté pour rédiger le contrat.

Avis de motion

Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage no. 06-171

Avis de motion est par les présentes, donné par monsieur Laurent Patenaude, conseiller qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, un règlement pour un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage no. 06-171, sera présenté en vue de son adoption.

16-03-105

Adoption du premier projet de « Règlement 16-298 amendant le Règlement de zonage numéro 06-171 de la municipalité de Saint-Alexandre afin de permettre les classes A à F de la classification des usages agricoles dans la zone 524 »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a le pouvoir en vertu de la Loi de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la zone 524 est localisée en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'un projet de serre agricole est projeté à l'intérieur de cette zone;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du conseil du 21 mars 2016.

CONSIDÉRANT QU'un avis sera publié à l'effet qu'une séance de consultation publique aura lieu le 4 avril 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 16-298 « RÈGLEMENT 16-298 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 06-171 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE AFIN DE PERMETTRE LES CLASSES A À F DE LA CLASSIFICATION DES USAGES AGRICOLES DANS LA ZONE 504 » ce qui suit:

ARTICLE 1

La grille des usages et des normes de la zone 524 est modifiée par l'ajout des classes A à F de la classification des usages agricoles. Le tout tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

16-03-106

Offre de services pour l'entretien des terrains de loisirs pour l'année 2016 par monsieur Jean-Claude Prud'Homme

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'accepter l'offre de service pour l'entretien des terrains de loisirs pour l'année 2016, déposée par monsieur Jean-Claude Prud'homme, au montant de 8 100, 00 \$.

8. Divers

Correspondance

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC (MAMOT) - *Accord du ministère concernant le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN - *Conclusion d'une entente pour les droits des carrières et sablières*

OBV YAMASKA - *Assemblée générale annuelle 2016 jeudi le 24 mars 2016 à compter de 16 h 30 au Club de Golf La Providence à Saint-Hyacinthe*

16-03-107

Lettre de félicitations à la Ferme Roystein inc.

Il est proposé par madame France Quintin Blum, appuyée par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu de féliciter monsieur Guy Roy, propriétaire de Ferme Roystein inc. pour l'événement créé précédemment et qui a accueilli plus de 2000 visiteurs, ce qui a pour effet de démontrer que la municipalité de Saint-Alexandre est une municipalité agricole florissante.

9. Deuxième période de questions

Aucune question adressée au conseil.

10. Clôture de l'assemblée

Les sujets de l'ordre du jour ayant tous été traités, l'assemblée est déclarée close.

16-03-108

11. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Certificat de crédits

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présente séance.

Luc Mercier
Maire

Michèle Bertrand
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

